



SIVU VAL DE MARQUE
ASSEMBLEE DU 29 MARS 2024
PROCES VERBAL SUCCINCT

Validation du procès-verbal du conseil syndical du 16 décembre 2023.

1 – DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023

À l'unanimité, le Conseil Syndical approuve le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2023 et de décider l'affectation des résultats comptables du CA 2023 comme suit :

Report à nouveau	+ 34 674,62 €
------------------	---------------

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

A l'unanimité, le Conseil Syndical approuve le compte de gestion du SIVU, dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2023. Il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, étant conforme aux écritures et résultats comptables du budget repris dans les comptes de l'ordonnateur et dans les balances comptables définitives émises par le comptable public et validées par les services de l'ordonnateur.

3 – BUDGET PRIMITIF 2024

À l'unanimité, vu le Rapport d'Orientation Budgétaire adopté le 16 décembre 2023, le Conseil Syndical adopte le budget primitif du SIVU VAL DE MARQUE » qui s'élève pour l'exercice 2024 à :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 182 679,62 euros en recettes
- 182 679,62 euros en dépenses

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 0 euro en recettes
- 0 euro en dépenses

4 – REPARTITION DES FRAIS DE GESTION

A l'unanimité, le Conseil Syndical accepte la répartition du remboursement de la somme de 7.500€ comme suit :

- 1.600 € pour la Ville de Lys Lez Lannoy ;
- 5.900 € pour la Ville de HEM.

5 – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE HEM AU SIVU ADS

En février 2023, le SIVU a pu recruter son propre personnel. Cette démarche lui a dès lors permis d'absorber l'augmentation constatée de la volumétrie des actes permettant ainsi de baisser le pourcentage de mise à disposition des personnels des communes.

Les effectifs ainsi dévolus à l'objet du syndicat ont ainsi été diminués et seront de 1.95 équivalents temps plein, répartis en 1.40 équivalents temps plein pour la ville de Hem et 0.55 équivalent temps plein pour la ville de Lys Lez Lannoy.

A l'unanimité, le Conseil accepte de modifier les conventions de mise à disposition de Mesdames Caroline Klein à hauteur de 20 % et Corinne Laouadi à hauteur de 40 % ; la convention de Madame Aurélie Nafre restant inchangée.

6 – BILAN DES DOSSIERS ADS 2023

Il s'agit de la présentation du bilan chiffré des dossiers instruits durant l'année écoulée.

7 – SITUATION DE LA VILLE DE WILLEMS

Il est acté que la ville de Willems délibérera lors de son conseil municipal de juin de façon conforme aux autres villes du syndicat pour acter le transfert de la totalité de ses actes d'urbanisme au SIVU.

8 – POINT SUR LA MUTUALISATION DE LA BALAYEUSE

Les villes de Forest sur Marque, Leers, Lys Lez Lannoy, Sailly Lez Lannoy, et Toufflers, participent à la mutualisation de la balayeuse louée par la ville de Hem, suivant un planning établi annuellement et correspondant à une facturation au déplacement et au kilomètre nettoyé. La mise en œuvre ayant débuté début 2023, il s'agit du premier bilan de l'opération. Les villes présentent confirment leur entière satisfaction de ce service.

Vu, le Président,

